

**Arrêté portant ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du
projet de requalification de l'avenue du Général de Gaulle sur le territoire de la commune de
Blanquefort porté par Bordeaux Métropole**

**Le Préfet de la Gironde
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment les articles L. 1 sur le principe de l'expropriation, L. 110-1, R. 111-1, R. 112-1 à R. 112-4 et R. 112-8 à R. 112-21 sur l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique ;

VU le décret en date du 11 janvier 2023 nommant M. Etienne GUYOT préfet de la région Nouvelle Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 février 2025, donnant délégation de signature à M. Mathieu ESCAFRE, Directeur départemental des territoires et de la mer ;

VU la délibération n° 2020-402 du conseil métropolitain de Bordeaux Métropole du 23 octobre 2020 approuvant le bilan de la concertation de l'opération de requalification de l'avenue du Général de Gaulle sur le territoire de la commune de Blanquefort ;

VU la délibération n° 2025-167 du conseil métropolitain de Bordeaux Métropole du 4 avril 2025 autorisant sa Présidente à solliciter du Préfet de la Gironde, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant l'opération ci-dessus nommée ;

VU la décision d'examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement dispensant le projet d'étude d'impact, du 21 mai 2024 ;

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet, prévues par l'article R. 112-4 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État sur la valeur vénale des biens, du 7 février 2025 ;

VU la lettre du Vice-président en charge de la voirie de Bordeaux Métropole datée du 22 mai 2025 demandant l'ouverture de l'enquête précitée ;

VU la décision n° E25000151 / 33 du 9 septembre 2025 du President du Tribunal administratif de Bordeaux désignant un commissaire enquêteur ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde.

ARRÊTE

Article premier : Objet et dates de l'enquête

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de Blanquefort, pendant **15 jours consécutifs, du lundi 13 octobre au lundi 27 octobre 2025 inclus**, à une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à l'opération de requalification de l'avenue du Général de Gaulle sur le territoire de la commune de Blanquefort.

Article 2 : Consultation du dossier et dépôt des observations

Pendant la période indiquée ci-dessus, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête à la mairie de Blanquefort, à l'accueil général, 12 rue Dupaty 33290 Blanquefort, aux heures habituelles d'ouverture (les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le mardi de 13h30 à 17h00).

Toute personne intéressée pourra également consigner, dans les mêmes conditions, ses observations sur l'utilité publique du projet sur le registre d'enquête dédié à cet effet et dont les feuillets cotés non mobiles sont paraphés par le commissaire enquêteur. Ce registre sera **ouvert par le maire**.

Des observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de Blanquefort au commissaire enquêteur et jointes au registre d'enquête.

Article 3 : Commissaire enquêteur

Sur décision du Tribunal administratif de Bordeaux, Monsieur Philippe GAZENGEL, Ingénieur en système d'information retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Monsieur Francis CLERGUEROU, Expert en évaluation du risque naturel ou technologique, est désigné en qualité que commissaire enquêteur suppléant.

En outre, le commissaire enquêteur assurera des permanences pour recevoir le public, à la mairie de Blanquefort aux jours et horaires suivants :

- lundi 13 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
- vendredi 24 octobre 2025 de 14h00 à 17h00

Article 4 : Publicité de l'enquête

Huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, un avis au public sera publié par voie d'affiches et éventuellement, par tout autre procédé en usage à la mairie de Blanquefort. Cette mesure de publicité incombe au maire et est certifiée par lui.

Par ailleurs, cet avis sera inséré par mes soins, huit jours au moins, avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les journaux Sud-Ouest et les Échos Judiciaires Girondins, diffusés dans le département.

Article 5 : Formalités de fin d'enquête

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le maire, qui l'adressera, dans les vingt-quatre heures, accompagnés du dossier d'enquête de déclaration d'utilité publique au commissaire enquêteur. Celui-ci examinera les observations consignées ou annexées au registre par le public, rédigera des conclusions motivées précisant si elles sont favorables ou défavorables à la déclaration d'utilité publique de l'opération.

Dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmet au Préfet de la Gironde le dossier d'enquête déposé en mairie, le registre et les pièces annexées, les avis de parution dans la presse et le certificat d'affichage avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde et à la mairie de Blanquefort, pendant un an.

Toute personne physique ou morale concernée peut en demander communication au Préfet de la Gironde - Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (Service des Procédures Environnementales et Utilité Publique – Cité administrative – 2 rue Jules Ferry – 33090 Bordeaux Cedex).

Article 6 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde, Mme la Présidente de Bordeaux Métropole, Mme le Maire de la commune de Blanquefort et M. le commissaire enquêteur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie leur sera adressée.

Bordeaux, le 17 SEP. 2025

Le Préfet,

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Mathieu ESCAFRE